



### MAIRIE DE LANGAN :



02-99-23-22-63



[mairie-de-langan@wanadoo.fr](mailto:mairie-de-langan@wanadoo.fr)

<http://www.langan.fr>

### Horaires d'ouverture :

(Fermée le 12 novembre)

Lundi :  
14h ⇨ 17h

Mardi :  
9h ⇨ 12h  
14h ⇨ 17h

Mercredi :  
9h ⇨ 12h  
14h ⇨ 17h

Vendredi :  
9h ⇨ 12h  
14h ⇨ 17h

Samedi :  
10h ⇨ 12h

(hors vacances scolaires  
et jours fériés)

### Permanence des élus :

Samedi 10h ⇨ 12h  
(hors vacances scolaires  
et jours fériés)

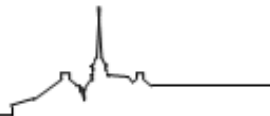
## Sommaire



<b>INFOS PRATIQUES</b>	2
<b>L'ACTU DE LA COMMUNE</b>	5
COMPTE-RENDU DES CONSEILS MUNICIPAUX	5
NOUVEAU SITE INTERNET DE LA COMMUNE	14
CONVENTIONS PÉRISCOLAIRES	15
COMPORTEMENT ROUTIER INADAPTÉ	15
DISPOSITIF ARGENT DE POCHE	16
<b>INFOS DIVERSES</b>	17
TRAVAUX DE VOIRIE	17
RESPECTONS LA NATURE ET NOTRE CADRE DE VIE !	17
CABINET D'INFIRMIÈRE ET D'OSTÉOPATHE	17
CIMETIÈRE	18
EVACUATION DE LA CLASSE MOBILE	18
RECHERCHE DE BÉNÉVOLES	18
DÉPLOIEMENT COMPTEURS LINKY	19
UN PETIT TOUR À LA BIBLIOTHÈQUE...	20
<b>DANS LA MÉTROPOLE...</b>	21
OUVERTURE ESPACE FRANCE SERVICES À ROMILLÉ	21
<b>DU CÔTÉ DES ASSOS</b>	22
REMERCIEMENTS	22
CAS	22
VOLLEY	22
ACC LANGAN	24
<b>À VOS AGENDAS</b>	24



# INFOS PRATIQUES



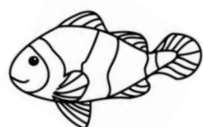
## HORAIRES DE NOS COMMERCES



	Au rallye des douceurs		Maison Gallais		Madison
	Matin	Après-midi	Matin	Après-midi	Journée continue
Lundi	6h30 - 13h30	16h - 20h	Fermé	Fermé	8h – 20h
Mardi	6h30 - 13h30	16h - 19h	8h30 - 13h	15h – 19h15	8h – 20h
Mercredi	Fermé	Fermé	8h30 - 13h	Fermé	Fermé
Jeudi	6h30 - 13h30	16h - 20h	8h30 - 13h	15h – 19h15	8h – 20h
Vendredi	6h30 - 13h30	16h - 20h	8h30 - 13h	15h – 19h15	8h – 01h
Samedi	6h30 - 13h30	16h - 20h	8h30 - 13h	15h – 19h	8h – 20h
Dimanche	7h - 13h30	Fermé	Fermé	Fermé	8h – 20h
Fin d'année	Fermeture les 25/26 décembre, et 01/02 janvier		Pas de fermeture		Pas de fermeture

Dépôt de pain au Madison pendant la fermeture de la boulangerie.

## FRUITS & LÉGUMES / POISSONNERIE



Notre poissonnier est dorénavant présent les samedis matin sur le parking entre la boulangerie et la boucherie.

Vous avez sûrement constaté que nous n'avons plus d'étal de fruits et légumes pour l'instant, mais la commune est à la recherche d'un nouveau maraîcher !



## COLLECTE DES DÉCHETS



**Ordures ménagères**  
Le mercredi matin



**Déchets recyclables**  
Le mardi les semaines impaires



**Jours fériés !!!**

NOVEMBRE 2021	DÉCEMBRE 2021	JANVIER 2022
1 L TOUSSAINT	1 M	1 S JOUR DE L'AN
2 M	2 J	2 D
3 M	3 V	3 L
4 J	4 S	4 M
5 V	5 D	5 M
6 S	6 L	6 J
7 D	7 M	7 V
8 L	8 M	8 S
9 M	9 J	9 D
10 M	10 V	10 L
11 J	11 S	11 M
12 V	12 D	12 M
13 S	13 L	13 J
14 D	14 M	14 V
15 L	15 M	15 S
16 M	16 J	16 D
17 M	17 V	17 L
18 J	18 S	18 M
19 V	19 D	19 M
20 S	20 L	20 J
21 D	21 M	21 V
22 L	22 M	22 S
23 M	23 J	23 D
24 M	24 V	24 L
25 J	25 S	25 M
26 V	26 D	26 M
27 S	27 L	27 J
28 D	28 M	28 V
29 L	29 M	29 S
30 M	30 J	30 D
	31 V	31 L

## BIBLIOTHÈQUE (HORS VACANCES SCOLAIRES)

Ces horaires sont susceptibles d'évoluer selon l'actualité sanitaire.



Mercredi : 16h – 18h  
Vendredi : 8h30 – 11h30  
Samedi : 10h – 12h

**Vacances de Noël : ouvert les samedi 18 et mercredi 22 décembre**

## COORDONNÉES DU SERVICE NATIONAL

Pour rappel, tout jeune Français dès 16 ans doit se faire recenser pour être convoqué à la journée défense et citoyenneté (JDC). À l'issue de la JDC, il reçoit une attestation lui permettant notamment de s'**inscrire** aux examens et concours de l'État (permis de conduire, baccalauréat, ...).

Pour ce faire, il est nécessaire de contacter le Centre du service national de Rennes :

Adresse postale : BP 21, 35998 RENNES CEDEX 9

Téléphone : **09.70.84.51.51** – Fax : 02.23.44.50.26

<http://www.defense.gouv.fr/jdc> – [csn-rennes.sec.fct@intradef.gouv.fr](mailto:csn-rennes.sec.fct@intradef.gouv.fr)

Le Centre du service national ne reçoit pas de public.

Accueil téléphonique : Lundi au jeudi : de 09h00 à 11h30 et de 13h15 à 16h00 - Vendredi : de 09h00 à 12h00 et de 13h15 à 15h30.

Connectez-vous sur [www.majdc.fr](http://www.majdc.fr). Vous pourrez procéder à la mise à jour de votre dossier, vous informer, dialoguer et télécharger.

**OBJECTIF CITOYEN**

MINISTÈRE DE LA DÉFENSE

J'AI 16 ANS. JE ME SUIS FAIT RECENSER. ET TOI ???

**LE RECENSEMENT MILITAIRE donne des DROITS**

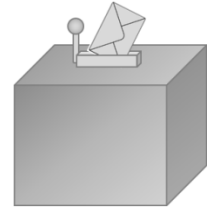
**QUI ?** Garçons et filles de nationalité française  
**OÙ ?** À la mairie de ton domicile  
**QUAND ?** Dès 16 ans  
**AVEC QUOI ?** Ta carte d'identité  
Le livret de famille  
**POURQUOI ?** Un justificatif de domicile  
Pour être inscrit sur les listes électorales  
Pour te présenter aux examens et concours soumis à l'autorité publique  
(CAP, BEP, Baccalauréat, permis de conduire, etc.)

SGA

## INSCRIPTION SUR LES LISTES ÉLECTORALES

Pour participer aux élections politiques, il faut être inscrit sur les listes électorales. L'inscription est automatique pour les jeunes de 18 ans (sous certaines conditions), ainsi que pour les personnes obtenant la nationalité française après 2018. Si vous vous trouvez dans une autre situation (déménagement, recouvrement de l'exercice du droit de vote, citoyen européen résidant en France...), vous devez faire la démarche de vous inscrire.

Pour plus d'informations, rendez-vous sur le site <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/N47>



## HORAIRES DES MESSES DOMINICALES À LANGAN



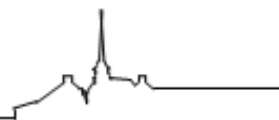
La prochaine messe à Langan sera le dimanche 24 octobre 2021 à 9h30. Et tous les 4<sup>èmes</sup> dimanches de chaque mois.

« S'ouvrir aux autres pour être heureux »

## HORAIRES DES SERVICES SUR ROMILLÉ



	Bureau de poste		Déchetterie	
	Matin	Après-midi	Matin	Après-midi
Lundi	Fermé	Fermé	Fermé	14h – 17h
Mardi	Fermé	14h – 17h	Fermé	14h – 17h
Mercredi	Fermé	14h – 17h	9h – 12h	14h – 17h
Jeudi	Fermé	14h30 – 17h30	Fermé	Fermé
Vendredi	Fermé	14h – 17h	Fermé	14h – 17h
Samedi	Fermé	Fermé	9h – 12h	14h – 17h
Dimanche	Fermé	Fermé	Fermé	Fermé



## COMPTE-RENDU DES CONSEILS MUNICIPAUX

Suite à la demande de plusieurs habitants, vous trouverez dorénavant un résumé des conseils municipaux dans LANGAN Actu'. Pour toute autre suggestion, n'hésitez pas à nous contacter et nous ferons notre possible pour répondre à vos attentes.

### Juillet 2021 :

- **Indemnités de fonctions des conseillers délégués suite à la création d'un poste de conseiller municipal délégué**
  - Le Conseil municipal a voté à l'unanimité une indemnité de 208,10€ à Monsieur Dany GUINARD pour l'exercice effectif des fonctions de conseiller délégué aux petits travaux.
  
- **Tarifification du repas à la cantine suite au changement de prestataire**
  - Le Conseil municipal a approuvé le groupement de commande pour la passation d'un nouveau marché relativement à la restauration scolaire avec la commune de la Chapelle Chaussée.
  - Le tarif de Restoria pour un repas est supérieur de 35 centimes au tarif du précédent prestataire.
  - Considérant par ailleurs que la commune a dû augmenter le nombre d'heures de personnel pendant le temps de cantine, en raison d'un accroissement important du nombre de petits (peu autonomes), et de certains comportements inappropriés, le bureau municipal s'est prononcé favorablement pour l'option choisie par la Chapelle Chaussée.
  - Après avoir délibéré et voté à l'unanimité, le Conseil municipal :
    - APPROUVE le nouveau tarif suivant pour un repas enfant à la cantine : 4,00€ ;
    - AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous documents nécessaires à l'application de la présente délibération.
  
- **Modification du tableau des effectifs suite à avancement de grade**
  - Après avoir délibéré et voté à l'unanimité le Conseil municipal :
    - ADOPTE la suppression d'un emploi d'agent technique à 17,10H ;
    - ADOPTE la création d'un emploi d'agent technique principal de 2<sup>ème</sup> classe à 17,10H ;
    - ADOPTE la modification du tableau des emplois ainsi proposée, à compter du 1<sup>er</sup> mars 2021.  
Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé dans l'emploi seront inscrits au budget.
  
- **Limitation de l'exonération de deux ans en faveur des constructions nouvelles à usage d'habitation**
  - *Après avoir délibéré et voté à l'unanimité, le Conseil municipal :*
    - LIMITE l'exonération de deux ans de la taxe foncière sur les propriétés bâties en faveur des constructions nouvelles, additions de construction, reconstructions, et conversions de bâtiments ruraux en logements, en ce qui concerne les immeubles à usage



*d'habitation à : 40 % de la base imposable. Les administrés concernés paieront donc 60% de la taxe TFPB applicable ;*

- *CHARGE le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux.*

- **Convention COALLIA**

- Depuis 2016, la Commune a entretenu un partenariat avec COALLIA, lui mettant à disposition le logement communal situé 5 rue de Langouët pour accueillir des familles réfugiées. Une nouvelle famille arrivant officiellement en juillet, il convient de formaliser les termes de l'accueil par le biais d'une convention mentionnant les éléments suivants :
  - Conditions préalables à l'accueil (communication de l'association, signature d'une convention par accueil) ;
  - Conditions d'état des lieux d'entrée et de sortie ;
  - Durée de l'accueil ;
  - Loyer et charges ;
  - Entretien des espaces verts.
- Après avoir délibéré et voté à l'unanimité, le Conseil municipal :
  - AUTORISE la signature d'une convention formalisant les termes de l'accueil dans les termes exposés par Monsieur le Maire ;
  - AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention et tout document relatif à sa mise en œuvre.

- **Convention générale d'utilisation des missions facultatives du CDG35**

- Le Maire informe le Conseil municipal que le Centre de Gestion d'Ille-et-Vilaine propose une prestation de mise à disposition de personnel dans le cadre de missions temporaires, de remplacements ou de vacance temporaire d'un emploi. Ces agents peuvent être mis à la disposition des collectivités affiliées à titre onéreux par convention.
- Après avoir délibéré et voté à l'unanimité, le Conseil municipal :
  - AUTORISE la collectivité à recourir aux missions facultatives du CDG 35 chaque fois que cela est nécessaire, afin d'assurer la continuité du service public ;
  - AUTORISE le Maire à signer la convention ou tout autre document s'y rapportant.

- **Participation à la protection sociale complémentaire des agents - Labellisation**

- Après avoir délibéré et voté à l'unanimité, le Conseil municipal :
  - PARTICIPE à la protection sociale complémentaire dans les conditions suivantes :
    - Bénéficiaires : agents titulaires, stagiaires, et contractuels de droit public de la collectivité ;
    - Risque couvert : santé ;
    - Modalité : labellisation (financement des contrats et règlements labellisés auxquels les agents choisissent de souscrire) ;
  - ADOPTE le versement de la participation mensuelle forfaitaire de 26€ net par agent à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2021 ;
  - INSCRIT les crédits nécessaires à la participation au budget.

- **Dispositif argent de poche 2021**

- Monsieur le Maire expose qu'il a été décidé de mettre en œuvre l'opération argent de poche auprès des jeunes de la commune, âgés de 16 à 17 ans, sur la période juillet-août 2021.
- L'opération consistera à :
  - La communication par les élus sur ce dispositif, pour susciter des candidatures ;

- L'encadrement de jeunes de 16 à 17 ans par les élus sur des petits chantiers divers de la commune ;
    - L'indemnisation des jeunes engagés dans l'opération sur la base de 15€ par demi-journée de 3 heures, effectuée par virement bancaire sur le compte du jeune ou de ses parents si celui-ci n'en possède pas ;
    - Le suivi des missions et des horaires de présence de chaque jeune sera effectué par l' élu en charge, et sera rendu au jeune à la fin de sa mission.
  - Une enveloppe de 2000€ est allouée à cette opération par le Conseil Municipal.
  - Après avoir délibéré et voté à l'unanimité, le Conseil Municipal :
    - APPROUVE ce dispositif;
    - AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette affaire;
    - DIRE que les crédits alloués sont disponibles au budget 2021.
- **Remplacement de congé maternité - emploi temporaire**
    - Afin de remplacer temporairement une agente placée en congé maternité à la prochaine rentrée scolaire, Monsieur le Maire expose qu'il convient de permettre son remplacement par le recrutement d'un agent contractuel de droit public.
    - *Après avoir délibéré et voté à l'unanimité, le Conseil Municipal :*
      - *ADOpte la proposition du Maire ;*
      - *MODIFIE en conséquence le tableau des emplois ;*
      - *INSCRIT au budget les crédits correspondants.*

### Août 2021 :

Pas de conseil municipal en août.

### Septembre 2021 :

- **Approbation du Plan Communal de Sauvegarde**
  - Le Conseil municipal, après avoir délibéré et voté à l'unanimité :
    - APPROUVE le plan communal de sauvegarde rédigé en 2015 mis à jour en 2021 ;
    - AUTORISE Monsieur le Maire à mettre en œuvre le plan communal de sauvegarde de sa propre initiative ou sur demande du Préfet.
- **Mise à jour du règlement périscolaire**
  - Les règlements de la cantine scolaire et de la garderie doivent être mis à jour pour intégrer certaines évolutions.
  - Les modifications ou ajouts proposés sont les suivants :
    - Précisions quant aux modalités pratiques de l'inscription
    - Mise à jour des tarifs de cantine et de goûter
  - Après avoir délibéré et voté à l'unanimité, le Conseil municipal :
    - ADOpte le règlement dans les termes exposés par Monsieur le Maire.

- **Modification du règlement de location de salles**
  - Le règlement de location de la salle des sports/salle multifonction doivent être mis à jour pour intégrer certaines précisions.
  - Les modifications ou ajouts proposés sont les suivants :
    - Interdiction des barbecues.
  - Après avoir délibéré et voté à la majorité, le Conseil municipal :
    - REJETTE la modification proposée par Monsieur le Maire. Dans l'attente d'une proposition de formulation sur l'autorisation, monsieur le Maire fera un arrêté confirmant cette interdiction.
  
- **Annexe au règlement de location de salles - Contrôle du pass sanitaire**
  - Le règlement de location de la salle des sports/salle multifonction doivent être mis à jour pour intégrer certaines précisions.
  - Les modifications ou ajouts proposés sont les suivants :
    - Ajout d'une annexe temporaire concernant l'obligation pour l'organisateur de contrôler le pass sanitaire de tous les participants
  - A près avoir délibéré et voté à l'unanimité, le Conseil municipal :
    - ADOPTE la modification proposée par Monsieur le Maire.
  
- **Convention ALEC 2021-2023**
  - L'ALEC du pays de Rennes accompagne depuis 2013 les collectivités du territoire dans la valorisation des Certificats d'Economies d'Energie (CEE) issus des travaux de maîtrise de l'énergie réalisés sur le patrimoine public.
  - Depuis 2018, la Région Bretagne anime un groupement régional pour le dépôt des dossiers de demande de CEE auprès du Pôle National des Certificats d'Economies d'Energie. L'ALEC s'inscrit dans cette dynamique régionale en proposant aux communes et EPCI du territoire de rejoindre ce groupement et de se charger de la constitution et la valorisation financière des dossiers CEE pour le compte des collectivités.
  - La convention de partenariat établie entre l'ALEC et la Commune de Langan est arrivée à son terme fin 2020.
  - Après avoir délibéré et voté à l'unanimité, le Conseil municipal :
    - APPROUVE le renouvellement de la convention de partenariat relative à la valorisation des CEE avec l'ALEC pour la période 2021-2023 ;
    - AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite convention et l'ensemble des documents concourant à la réalisation des engagements conclus.
  
- **Modification des tarifs de concession au cimetière**
  - À la faveur de la création du site internet pour la gestion du cimetière communal, des incohérences ont été détectées dans les tarifs et durées appliqués à certains types de concession.
  - Après avoir délibéré et voté à l'unanimité, le Conseil municipal décide les modifications suivantes :
    - Harmonisation des tarifs colombarium/cavernes ;
    - Suppression de la durée de concession 20 ans pour une case de colombarium ;
    - Création d'une durée de concession de 50 ans pour l'apposition d'une plaque au jardin du souvenir ;
    - Instauration d'un tarif de renouvellement de concession de case de colombarium pour 15 ans ;
    - Instauration d'un tarif de renouvellement de concession cavernes pour 15 ans ;
    - Révision des tarifs de renouvellement de concession colombarium/cavernes pour 30 ans;



	TARIF ACTUEL	TARIF VOTE
COLOMBARIUM Concession 15 ans	410 €	380 €
COLOMBARIUM Concession 20 ans	485 €	-
COLOMBARIUM Concession 30 ans	685 €	510 €
Droit de pose d'une plaque sur case columbarium	50 € à perpétuité	50 € pour 50 ans
<b>Renouvellement de concession columbarium 15 ans</b>	-	130 €
Renouvellement de concession columbarium 30 ans	130 €	230 €
Dispersion des cendres	Gratuit	Gratuit
Droit de pose d'une plaque jardin du souvenir	50 €	50 €
CAVURNES 15 ans	380 €	380 €
CAVURNES 30 ans	750 €	510 €
<b>Renouvellement concession cavurnes 15 ans</b>	-	130 €
Renouvellement concession cavurnes 30 ans	130 €	260 €

- **Suppression et création d'un emploi temporaire pour la cantine**

- Le Maire rappelle au Conseil municipal que l'article 3 I 1°, de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale autorise le recrutement sur des emplois non permanents d'agents contractuels pour un accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de douze mois sur une période consécutive de dix-huit mois, renouvellement compris.
- Le Maire expose également qu'il est nécessaire de prévoir un encadrement accru de la cantine scolaire et de suspendre pour le moment le service facultatif d'étude surveillé.
- Après avoir délibéré et voté à l'unanimité, le Conseil municipal :
  - SUPPRIME un emploi non permanent sur le grade d'adjoint technique territorial créé par délibération n°2020-42 du 10 septembre 2020 ;
  - CRÉE un emploi non permanent sur le grade d'adjoint technique territorial échelon 1 dont la durée hebdomadaire de service est de 10H avec rémunération fixée par référence à l'Indice Brut 350 Indice Majoré 327 (le régime indemnitaire n'est pas applicable) ;
  - AUTORISE le recrutement d'un agent contractuel pour une durée de 10 mois (maximale de 12 mois) sur une période de 10 mois (maximale de 18 mois) suite à un accroissement temporaire d'activité.
  - INSCRIT au budget les crédits correspondants.

- **Création d'un emploi temporaire pour la cantine**

- Le Maire rappelle au Conseil municipal que l'article 3 I 1°, de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale autorise le recrutement sur des emplois non permanents d'agents contractuels pour un accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de douze mois sur une période consécutive de dix-huit mois, renouvellement compris.
- Le Maire expose également qu'il est nécessaire d'avoir recours à un recrutement direct, qui se faisait jusqu'alors par la voie de l'intérim, pour l'encadrement de la cantine scolaire et la tenue de la cuisine.
- Après avoir délibéré et voté à l'unanimité, le Conseil municipal :
  - CRÉE un emploi non permanent sur le grade d'adjoint technique territorial échelon 1 dont la durée hebdomadaire de service est de 7H avec rémunération fixée par référence à l'Indice Brut 350 Indice Majoré 327 (le régime indemnitaire n'est pas applicable) ;

- AUTORISE le recrutement d'un agent contractuel pour une durée de 10 mois (maximale de 12 mois) sur une période de 10 mois (maximale de 18 mois) suite à un accroissement temporaire d'activité.
  - INSCRIT au budget les crédits correspondants.
- **Groupement de commandes « Terres de Sources »**
    - Initiée par Eau du Bassin Rennais, le label Terres de Sources soutient et encourage les bonnes pratiques des agriculteurs locaux qui s'engagent à agir pour l'environnement et la protection de l'eau potable avec un mode de production plus vertueux pour les ressources en eau. L'objectif est d'accélérer la transition agro écologique.
    - Les exploitants agricoles qui s'engagent à agir pour protéger nos ressources en eau peuvent se faire labéliser.
    - Avec Rennes Métropole et la Ville de Rennes, la collectivité Eau du Bassin Rennais peut, dans le respect du code des marchés publics, acheter les produits des exploitations situées en amont des captages d'eau potable. En contrepartie, ces dernières s'engagent à adopter des pratiques respectueuses de la qualité de l'eau.
    - Depuis 2015, ce projet s'est traduit par deux marchés publics, l'un pour la restauration scolaire de la Ville de Rennes, l'autre pour 15 communes de la métropole. Aujourd'hui ce sont 20 producteurs qui ont été sélectionnés et qui ont répondu individuellement pour fournir les cantines scolaires.
    - Aujourd'hui le projet est de créer un groupement d'achats sur ce modèle, groupement auquel il est proposé à la Commune de Langan de prendre part.
    - L'adhésion et la participation au groupement sont totalement gratuites pour les municipalités. Adhérer au groupement ne représente aucune obligation d'achat imposée, seule la Commune choisit les produits et quantités qu'elle souhaite acheter.
    - Langan travaille avec un prestataire privé pour sa restauration scolaire. Pour autant, joindre ce groupement d'achat permettra l'accès aux produits locaux et de saison de ces exploitants labélisés :
      - pour les achats au budget fêtes et cérémonies ;
      - potentiellement par le biais de notre prestataire de cantine, qui aura accès au catalogue de produits Terre de Sources ;
    - Par ailleurs, adhérer au groupement de commande permettrait d'envoyer un signal fort :
      - aux agriculteurs de la commune, qui seront encouragés à entrer dans le processus de labellisation : une liste des producteurs langanais labélisés pourrait être tenue à jour ;
      - aux administrés et associations auxquels nous relayerons la démarche.
      - La convention constitutive du groupement à laquelle il vous est proposé d'adhérer fixera les modalités d'organisation conclues entre les membres et sera finalisée à partir du mois d'octobre 2021. Le marché devrait être disponible à compter du 1<sup>er</sup> juin 2022.
    - Après avoir délibéré et voté à l'unanimité, le Conseil municipal :
      - APPROUVE l'adhésion de la Commune de Langan au groupement de commandes, dans lequel la Collectivité Eau du Bassin Rennais sera le coordonnateur, pour la passation de marchés préservation des ressources en eau potable et de l'air du Bassin Rennais, du Pays de Rennes et du Pays de Fougères ;
      - AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention constitutive de ce groupement intégrant les dispositions exposées dans le rapport figurant ci-dessus et selon laquelle la commune s'engage à participer :
        - au titre de l'achat de produits alimentaires durables et éventuellement de prestations d'éducation à l'alimentation durable ;
        - au titre de la participation à des travaux en partenariat avec les autres restaurations collectives qu'elles soient gérées en régie ou confiée à un prestataire privé.
      - AUTORISE Monsieur le Maire à exécuter le ou les marchés élaborés par le groupement ;

- PROPOSE Monsieur JOLIVET en tant que représentant qualifié de la commune, pour participer à titre consultatif à la Commission d'Appel d'Offre de ce groupement ;
  - INSCRIT les dépenses en découlant aux budgets 2022 et suivants.
- **Projet communal – Maison 4 rue de Romillé**
    - Une maison située 4 rue de Romillé à Langan est abandonnée depuis plusieurs années à la suite du décès de ses propriétaires. Le bâtiment abandonné se dégrade continuellement, et risque à terme de compromettre la sécurité des administrés.
    - Dans ce contexte il est envisagé que la Commune puisse se porter acquéreur du bien avant que la situation ne devienne critique. La municipalité s'est donc rapprochée du service du Domaine pour une acquisition à faible coût et rapide (le bâtiment a été estimé par le Domaine à 50 000€ en mars 2016).
    - Le bâtiment étant situé dans la zone couverte par le droit de préemption urbain métropolitain, la Commune pourrait solliciter un portage foncier par Rennes Métropole.
    - Des devis de remise en état ont par ailleurs été demandés à plusieurs entreprises. Le curage et le ravalement peuvent être réalisés moyennant 26 334.77€.
    - La destination du bien pourrait être partiellement commerciale, intégrant ainsi le programme de dynamisation du centre-bourg impulsé par le Conseil dans une zone regroupant déjà une boulangerie et une boucherie.
    - Après avoir délibéré et voté à l'unanimité, le Conseil municipal :
      - APPROUVE le principe d'acquisition du bien situé 4 rue de Romillé ;
      - AUTORISE Monsieur le Maire à effectuer les démarches auprès du Domaine ;
      - AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter un portage foncier auprès de Rennes Métropole ;
      - AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'ensemble des documents concourant à la réalisation de ce projet.
  - **Projet communal - Maison 2 rue de Langouët**
    - Une maison située 2 rue de Langouët est inhabitée depuis le décès de son propriétaire. Le bien sera prochainement mis à la vente. Si tel était bien le cas, il est envisagé que la commune se porte acquéreur de ce bien implanté en plein centre-bourg.
    - Les parcelles A257 et A637 sur lesquelles est situé le bâtiment constituent une dent creuse importante en pleine centralité, alors même que la population langanaise est en croissance. La densification urbaine est un des enjeux majeurs de la ville durable, pour optimiser l'espace et la ressource foncière et lutter contre l'étalement urbain pour préserver les surfaces agricoles.
    - C'est pourquoi il est envisagé de permettre l'implantation potentielle sur ces parcelles de logements d'habitation et, sous réserve d'un accord de l'ARS, d'une résidence autonomie (ex foyers-logements) pour accueillir les personnes âgées autonomes, avec la possibilité d'y apporter une dimension intergénérationnelle par la cohabitation des anciens avec de jeunes étudiants, par exemple.
    - Après avoir délibéré et voté à l'unanimité, le Conseil municipal :
      - APPROUVE le principe d'acquisition du bien situé 2 rue de Langouët ;
      - AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter un portage foncier auprès de Rennes Métropole ;
      - AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'ensemble des documents concourant à la réalisation de ce projet.

- **Convention – Centre de loisirs de Gévezé**

- Certaines familles langanaises inscrivent leurs enfants au centre de loisirs de Gévezé, notamment le mercredi, jour sans école à Langan. N’habitant pas Gévezé, les familles se voient appliquer un tarif « hors commune » plus élevé que celles de Gévezé.
- Par conséquent, afin d’amortir cette différence et de soutenir les familles langanaises dans l’accueil de leurs enfants hors temps scolaire, il est proposé de conventionner avec la commune de Gévezé.
- Il s’agit de participer au coût de production et d’encadrement des temps périscolaires et extrascolaires pour les familles langanaises.
- La prise en charge du tarif « hors commune » serait répartie entre la famille langanaise et la commune de Langan :
  - Un montant reste à la charge de la famille, fonction du quotient familial ;
  - Un montant HORS COMMUNE pris en charge par la commune, également en fonction du quotient familial.

Quotient familial	Inférieur ou égal à 600€		Entre 601€ et 1400€ inclus		Entre 1400€ et 1500€	
<b>Revenus du foyer</b>	Couple + 1 enfant : revenus du foyer compris <b>entre 0 et 1500€</b> mensuels		Couple + 1 enfant : revenus du foyer compris <b>entre 1501€ et</b> <b>3500€</b> mensuels		Couple + 1 enfant : revenus du foyer compris <b>entre 3500€ et</b> <b>3750€</b> mensuels	
	Couple + 2 enfants : revenus du foyer compris <b>entre 0 et 1800€</b> mensuels		Couple + 2 enfants : revenus du foyer compris <b>entre 1800€ et</b> <b>4200€</b> mensuels		Couple + 2 enfants : revenus du foyer compris <b>entre 1800€ et</b> <b>4500€</b> mensuels	
<b>Prise en charge</b>	<b>Famille*</b>	<b>Supplément Hors commune**</b>	<b>Famille*</b>	<b>Supplément Hors commune**</b>	<b>Famille*</b>	<b>Supplément Hors commune**</b>
Début de matinée 7h15 à 8h20	1.22€	0.82€	1.38€	0.88€	1.51€	0.98€
	60%	40%	61%	39%	60%	40%
DEMI-JOURNEE sans repas	6.50€	4.57€	9.32€	2.21€	11.01€	1.67€
	59%	41%	80%	20%	87%	13%
DEMI-JOURNEE avec repas	9.96€	5.29€	13.10€	2.62€	15.19€	2.11€
	65%	35%	83%	17%	88%	12%
JOURNEE	11.53€	5.3€	14.67€	3.67€	16.76€	3.42€
	69%	31%	80%	20%	83%	17%

\* Famille : montant payé par la famille ;

\*\* Supplément hors commune : montant pris en charge par la commune de Langan ;

- *Après avoir délibéré et voté à l'unanimité, le Conseil municipal :*
  - *APPROUVE la poursuite des discussions avec la commune de Gévezé en la matière ;*
  - *AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention.*

- **Subvention AFEL**

- L’espace social et culturel AFEL est une association créée en 1986 et agréée centre social par la CAF d’Ille et vilaine depuis 2014. L’AFEL propose plusieurs activités, dont l’accueil périscolaire et de loisirs les mercredis et vacances scolaires.
- Ce service d’accueil périscolaire est utilisé par certaines familles langanaises.
- Un conventionnement comme celui existant avec les centres de loisirs de Romillé et de Gévezé n’a pas pu être mis en place entre la Commune et l’AFEL. Par conséquent, et afin de concrétiser

le soutien de la municipalité à cette association, il est proposé d'attribuer à l'AFEL une subvention de 1000€.

- Après avoir délibéré et voté à l'unanimité, le Conseil municipal :
  - APPROUVE le versement de la subvention dans les termes exposés ci-dessus.
  
- **Règlement intérieur de la bibliothèque**
  - La bibliothèque municipale doit se doter d'un règlement intérieur. Celui-ci, porté à la connaissance des usagers et des bénévoles, expose les règles et détails pratiques du fonctionnement de la bibliothèque.
  - Après avoir délibéré et voté à l'unanimité, le Conseil municipal :
    - ADOPTE le règlement dans les conditions décrites par Monsieur le Maire.
  
- **Dispositif d'aide financière au ravalement de façade**
  - La commune de Langan est inscrite sur la liste préfectorale des communes pouvant mener des campagnes décennales de ravalement de façade obligatoire, comme le permet l'article L 132-1 du Code de la Construction et de l'Habitation (C.C.H).
  - Dans la perspective d'une campagne de ravalement prochaine de toute la rue de Romillé, il est proposé de mettre en place une aide financière à la rénovation de façade pour les bâtiments classés au PBIL (Patrimoine Bâti d'Intérêt Local).
  - Un tel dispositif aurait pour objectif de :
    - Entretien et préserver le patrimoine bâti ;
    - Embellir le centre-bourg ;
    - Éviter les dégradations.
  - Ce dispositif ferait par ailleurs de Langan une commune pionnière en la matière.
  - Le montant de l'aide financière sera calculé au taux maximal de 18% sur le montant TTC des travaux, avec un plafonnement à 2 500€ par local.
  - Après avoir délibéré et voté à l'unanimité, le Conseil municipal :
    - APPROUVE le dispositif dans les termes exposés par Monsieur le Maire;
    - INSCRIT au budget les crédits correspondants.



# NOUVEAU SITE INTERNET DE LA COMMUNE



Voici l'ébauche de la page d'accueil de notre nouveau site Internet. Celui-ci vous permettra notamment :

- De consulter les actualités de la commune ;
- De prendre connaissance des évènements à venir ;
- De feuilleter différents documents en ligne ;
- De contacter le secrétariat ou des élus selon le sujet choisi ;
- D'effectuer les inscriptions pour le périscolaire ;
- De faire des demandes de réservations de salles ;
- ...





# CONVENTIONS PÉRISCOLAIRES

Nous avons été sollicités par quelques parents concernant les tarifs des services péri scolaires, et notamment la restauration scolaire et l'accueil de loisirs.

Concernant la cantine, comme nous l'indiquions dans notre précédent bulletin, nous avons effectivement changé de prestataire.

La commune de la Chapelle Chaussée a été chargée de procéder à la procédure de passation du nouveau marché public, dans le cadre de notre convention de commande groupée pour la restauration scolaire.

La commission de passation du marché, composée d'élus de la Chapelle Chaussée et d'Alain HOUANARD, Adjoint au Maire de Langan, a attribué le marché à la société RESTORIA, car plus qualitatif (par exemple) :

- 50 % minimum de produits de qualité (absence de produits OGM ; volaille label rouge ; œufs de catégorie 0 ou 1 ; productions locales ...)
- 20 % minimum de produits bio



Le tarif de Restoria pour un repas est supérieur au tarif du prestataire précédent.

A l'instar de nos voisins, le Conseil municipal s'est prononcé sur la répercussion de cette hausse sur le tarif réglé par les parents qui s'élève à 4 euros par repas depuis la rentrée scolaire en septembre.

Nous vous invitons à nous faire remonter les remarques de vos enfants concernant ce nouveau prestataire.

Concernant l'accueil de loisirs, nous ne sommes pas parvenus, à ce jour, à convenir d'une convention avec l'AFEL et les Langanais se voient appliquer le tarif "hors commune".

Une Convention est en cours de validation avec la commune de Gévezé pour que nous prenions en charge, suivant le quotient familial, une partie du coût du tarif appliqué aux enfants "hors commune".

Par ailleurs, dans le cadre de la Convention Territoriale Globale initiée par la CAF, nous mettons en place un travail de réflexion avec les communes du secteur afin de mettre en place une politique familiale adaptée aux familles et au territoire.

Nous rappelons que les familles en difficulté financière peuvent contacter le CDAS de Pacé afin de bénéficier de l'accompagnement d'un travailleur social.

(Centre départemental d'action sociale de la couronne rennaise nord-ouest) 4 Bb P. Dumaine de la Jossierie à Pacé 02.22.93.67.50.

## COMPORTEMENT ROUTIER INADAPTÉ

Aux résidents du « Petit Saint Lubin »

Il nous a été signalé la vitesse excessive pratiquée sur les voies du lotissement au mépris de la présence fréquente d'enfants à vélo ou à trottinette.



De plus nous avons placé un plateau ralentisseur et une priorité à droite en sortie de lotissement pour assurer votre sécurité. En revanche, il est constaté que cette protection est utilisée par certains d'entre vous pour sortir à grande vitesse bien au-delà d'une limitation à 30km/h.

Si cette pratique devenait courante, il serait regrettable de mettre un STOP qui conforterait aussi une accélération des véhicules sur la route de la Chapelle Chaussée en pénalisant la sortie sécurisée du lotissement.

A l'échelle du lotissement le gain de temps sur une vitesse excessive se mesure en quelques secondes...

# DISPOSITIF ARGENT DE POCHE

Notre dispositif « **argent de poche** » prend fin après ce premier lancement.

Quatre jeunes Langanais (Julien Fixot, Maxence Le Goudivèze, Raphaël Brasselet et Ethan Espalioux) ont répondu présents et nous les remercions vivement.

Ils ont tous été motivés au travail, la bonne ambiance était de mise et une relation sereine s'est installée entre jeunes et élus.

Merci aux parents : vous avez su motiver vos jeunes à nous rejoindre et accorder de l'importance à notre projet.



## Travaux effectués :

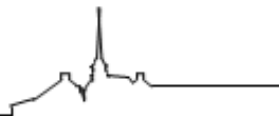
- **Désherbage** d'espaces verts dans le bourg, à l'école et dans différentes rues ;
- **Lasurage** des bancs et préau école / bancs et tables au parc / façade garderie
- **Peinture** des portails de la garderie
- **Divers travaux** à l'intérieur de l'école anti-pince doigts ....
- **Montage** des tables à la cantine
- **Travaux** dans l'appartement au-dessus de la boucherie
- **Nettoyage**
  - de l'entrée extérieure de la mairie + vitres extérieures
  - des toilettes publiques
  - de la bibliothèque
  - de l'appartement au- dessus de la boucherie (vitres, aspirateur, serpillière, toilettes, salle de bain...)
  - balayage de l'église
- **Entretien** des allées du Pré Besnard 34 tonnes de sable ont été versées et étalées dans les allées de l'espace vert. (travail effectué par les jeunes et Thierry, Dany, Solange)

Ces activités ont représenté 250 heures de travail du 26 juillet au 2 sept 2021 sous la responsabilité de l'équipe d'encadrants élus (Thierry Jolivet, Dany Guinard, Alain Houanard, Olivier Gauplé et Solange Josse).



Nous souhaitons à ces jeunes une bonne année scolaire... et à l'année prochaine





## TRAVAUX DE VOIRIE



Des travaux pour le réseau de fibre optique auront lieu sur la route de Gévezé du lundi 18 octobre 2021 au mercredi 17 novembre entre le lieu-dit "Les Forges" et les lieux-dits "La Trulais et le Moulin" (route de Gévezé).

Les conséquences seront les suivantes :

- La circulation alternée ;
- La vitesse de circulation limitée à 50 km/h et à 30 km/h ;
- La circulation réduite au droit de la zone de travaux ;
- Le dépassement des véhicules, autres que les deux-roues, est interdit.

## RESPECTONS LA NATURE ET NOTRE CADRE DE VIE !

Un déchargement sauvage a été constaté sur la commune début septembre. Une cinquantaine de pneus a été déversée sur le lieu-dit « Les landes ». C'est tout simplement intolérable ! La mairie a donc contacté la gendarmerie afin de déterminer l'origine de ces pneus. Le respect de la nature est l'affaire de tous. Si vous constatez des agissements de la sorte, merci de contacter la mairie.

Pour information, il s'agit dans ce cas d'un « dépôt de déchets dont l'auteur a manifestement voulu éviter de se déplacer à la déchèterie ou est une entreprise, dépôt présentant un impact sur l'environnement ou la santé (gros dépôts, déchets dangereux, toxiques, bricolage (peinture, solvants, gravats...)) Ce délit est puni de 2 ans d'emprisonnement et de 75 000 € d'amende (375 000 € pour les personnes morales).



## CABINET D'INFIRMIÈRE ET D'OSTÉOPATHE

Le cabinet est situé place Jean Gilbert à côté de la bibliothèque.



Sophie LE RENARD, infirmière diplômée d'état réalise vos soins à domicile ou au cabinet 7j/7. Vous pouvez la contacter par téléphone au 06-59-95-87-89 ou par mail [infirmiere.langan@gmail.com](mailto:infirmiere.langan@gmail.com)

Pauline NOEL est présente au cabinet du lundi au vendredi de 9h à 13h et de 14h à 20h. La prise de rendez-vous est possible par téléphone au 07-84-80-43-28 ou sur le site [www.osteolangan.fr](http://www.osteolangan.fr)



# CIMETIÈRE

Le conseil municipal remercie toutes les personnes qui ont contribué au fleurissement du cimetière.



## ÉVACUATION DE LA CLASSE MOBILE



Vendredi 10 septembre régnait une importante animation place Jean Gilbert. Un important engin de levage avait pris place pour évacuer la classe mobile de l'école que nous avons décidé de supprimer après l'extension de deux nouvelles classes. L'opération de grande complexité a pris plusieurs heures sous le contrôle de Thierry Jolivet et Dany Guinard. Le peu d'accès avec les bâtiments de proximité qui devaient être contournés nécessitait un grand professionnalisme.

La classe a été désaccouplée en trois modules, l'opération de levage et de manutention a donc été opérée trois fois. Cet équipement ayant été utilisé dix années aura vu passer près de 200 élèves. Aujourd'hui, la classe mobile enlevée, l'accès de l'école retrouve un visuel plus agréable et harmonieux pour l'accueil des élèves et parents.

## RECHERCHE DE BÉNÉVOLES

La commune est à la recherche de bénévoles pour encadrer l'étude surveillée des enfants à l'école ;  
de 17h à 18h, les lundis et jeudis en période scolaire.  
Si vous êtes intéressés contactez la mairie : [mairie-de-langan@wanadoo.fr](mailto:mairie-de-langan@wanadoo.fr).  
Merci d'avance pour votre investissement !



## FINANCES PUBLIQUES



### La direction générale des Finances publiques au plus près des usagers



Depuis le 1<sup>er</sup> septembre, les services des impôts des particuliers breitiliens vous accueillent dans leurs locaux sans rendez-vous du lundi au vendredi de 8h45 à 12h00\* et sur rendez-vous exclusivement les lundi, mardi et jeudi après-midi. Pour plus de proximité, des agents des Finances publiques sont également présents chaque semaine, sur rendez-vous, pour traiter vos demandes concernant les impôts sur l'ensemble du département.

#### Accueil hebdomadaire sur rendez-vous

dans les France Services (FS), en mairie ou dans les services des Finances publiques (trésorerie ou service de gestion comptable - SGC)

##### Secteur de FOUGÈRES

FS St-Aubin-du-Cormier vendredi matin

##### Secteur de MONTFORT

FS Romillé à/c d'octobre 2021  
FS St-Méen-le-Grand mardi matin  
Mairie Plélan-le-Grand jeudi après-midi

##### Secteur de REDON

FS Bain-de-Bretagne mardi matin  
FS Pipriac jeudi matin  
FS Val d'Anast jeudi matin

##### Secteur de RENNES EST

FS Châteaugiron lundi après-midi  
Trésorerie Cesson-Sévigné lundi matin

##### Secteur de RENNES NORD

FS Sens-de-Bretagne mardi matin  
Mairie St-Aubin-d'Aubigné lundi matin

##### Secteur de RENNES SUD

FS Janzé vendredi après-midi  
SGC Guichen mardi matin

##### Secteur de SAINT-MALO

FS Combourg mercredi matin  
FS Mesnil Roch jeudi après-midi  
FS Pleine-Fougères mardi après-midi  
FS Pleurtuit jeudi après-midi  
SGC Dol-de-Bretagne jeudi après-midi

##### Secteur de VITRÉ

FS Châteaubourg vendredi après-midi  
FS La Guerche-de-B. vendredi matin  
Antenne SGC Retiers mardi matin

#### Permanences sans rendez-vous

Pour répondre spécifiquement à vos questions concernant les avis d'impôt, deux permanences d'accueil sans rendez-vous auront lieu :

- Le jeudi 9 septembre de 13h30 à 17h pour les questions sur l'impôt sur le revenu
- Le jeudi 9 décembre de 13h30 à 17h pour les questions sur la taxe d'habitation

Dans les France Services de :

- Bain-de-Bretagne
- Châteaubourg
- Châteaugiron
- Combourg
- Guichen (9 déc.)
- Janzé
- La Guerche-de-B.
- Mesnil Roch
- Pipriac
- Pleine-Fougères
- Romillé (9 déc.)
- St-Aubin-du-Cormier
- St-Méen-le-Grand
- Sens-de-Bretagne
- Val d'Anast

Dans les services des Finances publiques de :

- Cesson-Sévigné
- Dol-de-B.
- Guichen (9 sept.)
- Retiers

Dans les mairies de :

- Dinard
- Plélan-le-Grand
- St-Aubin-d'Aubigné

#### Comment nous contacter ?

→ sur [impots.gouv.fr](http://impots.gouv.fr)

à partir de votre messagerie sécurisée dans votre espace personnel ou à partir de la rubrique "Contact"

→ en appelant le 0 809 401 401 du lundi au vendredi de 8h30 à 19h00 (numéro non surtaxé)



#### auprès des France Services

Coordonnées et horaires d'accueil sur : [www.cohesion-territoires.gouv.fr](http://www.cohesion-territoires.gouv.fr)

\* Les services des impôts des particuliers de Montfort-sur-Meu et Redon vous accueillent du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 sans rendez-vous, les lundi et jeudi après-midi exclusivement sur rendez-vous.



# DÉPLOIEMENT COMPTEURS LINKY



**Linky,  
le compteur qui simplifie la vie**

## Nouveau monde, nouveau compteur !

Nos habitudes de consommation d'électricité ont beaucoup évolué avec l'usage massif des nouvelles technologies. Dans le même temps, les défis liés à la transition écologique impliquent de maîtriser et d'optimiser notre consommation au quotidien.

C'est pourquoi sur l'ensemble du territoire, une nouvelle génération de compteurs adaptés à la vie d'aujourd'hui et aux enjeux de demain, est en cours d'installation. Cette opération nationale qui prendra fin à horizon 2021, est conduite par Enedis, entreprise gestionnaire du réseau de distribution de l'électricité, dans le cadre de sa mission de service public.

## Linky, comment ça marche ?



**LE COMPTEUR LINKY**

enregistre la consommation quotidienne et globale de votre foyer en kWh

Vos données sécurisées de consommation d'électricité sont transmises par télétransmission



### Communicant et fiable

Linky est un dispositif connecté qui fournit directement vos données de consommation d'électricité à Enedis. Grâce à un système de signaux électriques (le courant porteur en ligne ou CPL), la transmission est automatique et quotidienne. Pas de déplacement du technicien pour relever le compteur, pas de prise de rendez-vous, aucune démarche à effectuer.

Suivez vos consommations jour par jour et consultez l'historique depuis votre espace personnel gratuit et sécurisé

**VOTRE COMPTE EN LIGNE**  
ENEDIS À MES CÔTÉS

Gérez votre contrat de fourniture d'électricité simplement et facilement.

**VOTRE FOURNISSEUR**

## Linky, plus de confort, plus de services, plus d'économies



### + simple

- Des services plus simples, plus rapides et sans rendez-vous pour la gestion de votre contrat au quotidien : déménagement, changement de puissance, collecte de vos consommations...
- Plus d'estimations ni de régularisations: vos factures sont basées sur votre consommation réelle.
- Une détection plus rapide des pannes, notamment en cas d'intempéries: les interventions sur le réseau en sont facilitées.



### + économique

L'accès à votre consommation vous permet de mieux comprendre et donc d'agir pour maîtriser et faire des économies en adaptant vos comportements au quotidien : jusqu'à 10 % d'économie selon l'ADEME\*.



### + avantageux

De nouvelles offres tarifaires adaptées à vos besoins et habitudes de consommations pour vous permettre de faire des économies sont proposées par les fournisseurs. Vous avez le choix!

## Un compteur électrique qui accompagne la transition écologique

Grace à Linky vous pouvez agir pour la transition écologique et faire des gestes pour préserver la planète : diminuer vos consommations d'électricité, intégrer les énergies renouvelables dans vos usages, choisir l'autoproduction dans votre habitation, rouler en véhicule électrique...

Pour en savoir plus : [www.enedis.fr/linky-compteur-communicant](http://www.enedis.fr/linky-compteur-communicant)

\* Agence de la transition écologique



## L'installation, comment ça se passe ?

L'intervention est sans frais.

Réalisée par un technicien agréé partenaire, elle ne nécessite pas de travaux d'aménagement: le nouveau compteur sera installé au même endroit.

Plus d'informations? Besoin de conseils? Enedis vous accompagne et reste à votre écoute. Pour aller plus loin, téléchargez sur notre site les deux autres plaquettes disponibles.



Des questions sur la protection des données de consommation d'électricité ?

Rendez-vous sur le site [www.enedis.fr](http://www.enedis.fr) ou appelez le N° vert Linky 0 800 054 659 (service & appel gratuits) ou sur le site de votre fournisseur d'électricité

## Enedis, l'électricité en réseau

Enedis est une entreprise de service public, gestionnaire du réseau de distribution d'électricité. Elle développe, exploite, modernise le réseau électrique et gère les données associées. Elle réalise les raccordements des clients, le dépannage 24 h/24, le relevé des compteurs et toutes les interventions techniques. Elle est indépendante des fournisseurs d'énergie qui sont chargés de la vente et de la gestion du contrat de fourniture d'électricité.

Retrouvez-nous sur internet



[enedis.fr](http://enedis.fr)



[enedis.officiel](https://www.facebook.com/enedis.officiel)



[@enedis](https://twitter.com/enedis)



[enedis.officiel](https://www.youtube.com/enedis.officiel)

Enedis - Tour Enedis, 34 place des Corolles - 92079 Paris La Défense  
SA à direction et à conseil de surveillance au capital de 270 037 000 euros - R.C.S. Nanterre 444 608 442

## UN PETIT TOUR À LA BIBLIOTHÈQUE...

« Chers habitants et habitantes,

Je suis ravie de vous annoncer que cette année, plusieurs personnes se sont portées bénévoles, afin d'assurer les permanences au public et d'apporter une aide dans les missions diverses et variées de la bibliothèque et surtout de vous proposer un service local et convivial.

N'hésitez pas à venir à notre rencontre, vous inscrire à la bibliothèque où on vous propose plein de services comme une réservation de vos livres en ligne à récupérer en Drive, accès au site des médiathèques Rennes Métropole et à ses offres en ligne ....

On espère aussi vous proposer diverses animations dès 2022 pour dynamiser notre commune et créer du lien, de l'échange avec les familles.

J'ai hâte de vous retrouver avec Annie, Aurélia, Catherine, Isabelle, Josette, Lucie, Marianne, Mathilde et Séverine.

**Durant les vacances d'automne, la bibliothèque sera ouverte, à l'exception des vendredis.**

Et pour les prochaines :



A très vite, on vous attend nombreux ! »

Valérie et l'équipe de bénévoles

### **Bibliothèque de LANGAN**

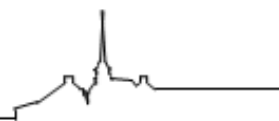
3, Place Jean Gilbert 35850 LANGAN

02.99.31.82.90

langan.bibliotheque@wanadoo.fr

OUVERTURE : Mercredi : 16h00-18h00, vendredi : 8h30-11h30, samedi 10h00-12h00  
Hors vacances scolaires





## OUVERTURE ESPACE FRANCE SERVICES À ROMILLÉ



### France services

Besoin d'aide pour vos démarches administratives et numériques du quotidien ?

<p>FORMATION, EMPLOI, RETRAITE</p>		<p>SANTÉ</p>
	<p>ÉTAT CIVIL ET FAMILLE</p>	
<p>JUSTICE</p>	<p>BUDGET</p>	<p>LOGEMENT, MOBILITÉ ET COURRIER</p>

**PROCHE DE VOUS, PROCHE DE CHEZ VOUS**

Les agents France services vous accueillent et vous accompagnent pour toutes vos démarches du quotidien.

**Un Espace France Services va ouvrir ses portes à l'automne 2021 au 1 place des Frères Aubert à Romillé.**

C'est un lieu d'aide dans vos démarches administratives quotidiennes.

**L'Espace France Services simplifie l'accès aux droits, près de chez vous.**

**Ce lieu s'adresse à tous et sans condition.**

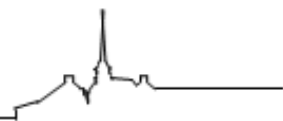
Concrètement, l'Espace France Services :

- **VOUS INFORME, VOUS RENSEIGNE** : pour comprendre un courrier, imprimer un formulaire, trouver l'adresse ou les horaires d'un service.
- **VOUS ORIENTE** : pour identifier le bon interlocuteur, trouver un service, faciliter la prise de contact ou de rendez-vous.
- **VOUS ACCOMPAGNE DANS LES DÉMARCHES** : pour faire le point sur votre situation et vous soutenir dans les démarches utiles de votre quotidien.
  - sur papier... : aide à rédiger un courrier, remplir un dossier ou un formulaire...
  - et sur Internet (CAF, MSA, CPAM ...) : création de votre espace personnel, faire une simulation ou une demande et suivre votre dossier (carte grise, carte vitale, changement d'adresse, demande d'allocations, retraite...), déclarer ou actualiser votre situation, imprimer une attestation...

### HORAIRES DE L'ACCUEIL DE L'ESPACE FRANCE SERVICES

Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi (1 <sup>er</sup> de chaque mois)
De 8h45 à 12h30	De 8h45 à 12h30	De 9h30 à 18h30	De 8h45 à 12h30	De 8h00 à 12h45 De 14h00 à 17h45	De 9h00 à 13h00

# DU CÔTÉ DES ASSOS



## REMERCIEMENTS

Une page se tourne au Comité d'Animation Scolaire. Après 9 ans de présidence de l'association, Katell DUPERRON cède sa place. La municipalité tient à remercier cette habitante pour son engagement régulier au service de nos écoliers.



## CAS



« Comité d'Animation Scolaire  
Année 2021-2022

Suite à l'assemblée du CAS du vendredi 24 septembre, la composition de la nouvelle équipe se présente comme suit :

Présidente : Séverine DUFOUR

Présidente adjointe : Audrey HERMANGE

Trésorier : Philippe LE STER

Trésorier adjoint : Tristan DU FRETAY

Secrétaire : Marie CHAPALAIN

Membres : Cédric LACROIX, Audrey BRIAND, Alexandre SILLARD, Gaëlle LE BOUGEANT, Régis RIGOURD, Thomas GOIZET, Audrey CUPIF, Audrey GAILLARD, Anastasia BRIAND et Louise-Anne LE GOFF

Le CAS est une association constituée de parents d'élèves. Son rôle est de soutenir financièrement les enseignants dans leurs projets pédagogiques afin qu'ils puissent les réaliser tout en limitant les coûts aux parents.

Je profite de cet article pour remercier Emmanuel JACQUES et Katell DUPERRON qui ont quitté l'association cette année. Merci à eux pour leur engagement et dynamisme.

Un grand merci à Katell qui a été un pilier important pour cette association. Elle a fait partie du CAS de nombreuses années : 14 années dont 9 en tant que présidente, un rôle primordial au bon déroulement d'une association.

Je souhaite également la bienvenue aux 4 nouveaux membres Louise-Ann LE GOFF, Audrey CUPIF, Audrey GAILLARD et Anastasia BRIAND qui nous ont rejoints dans cette belle aventure.

Merci également aux anciens membres qui ont choisi de poursuivre celle-ci.

Vous pouvez connaître nos actions à venir sur [www.facebook.com/caslangan](http://www.facebook.com/caslangan) »

La présidente Séverine DUFOUR

## VOLLEY

« Votre club ACLC espère que vous vous portez tous et toutes bien.

Merci à vous de nous avoir suivis et soutenus l'année dernière. Nous espérons vous avoir à nos côtés en cette nouvelle année 2021-2022.

Les exploits de nos volleyeurs français aux JO de Tokyo offrent de nouvelles perspectives au volley français et nous espérons bien profiter de cette dynamique pour recruter de nouveaux joueurs !

Dans le cadre de l'UGS VEGA (rapprochement entre ACLC et Guipel) voici la **liste des équipes engagées cette saison** :

Pour l'**ACLC**, nous avons : 2 équipes M11 mixte 2x2, 1 équipe M13 mixte 4x4, 1 équipe M15 féminine 4x4, 1 équipe M15 mixte 4x4, 2 équipes M18 féminines en Honneur et Excellence en 6x6, 1 équipe Régionale féminine et 1 équipe Compèt'Lib en 6x6.

⇒ Les équipes M18 F et Régionale Féminine font partie de l'UGS.

Pour **Guipel**, nous avons : 5 équipes M11 mixte 2x2, 1 équipe M15 masculine 4x4, 1 équipe M18 masculine en Honneur en 6x6, 1 équipe Régionale masculine et 2 équipes Compèt'Lib en 6x6 et 1 équipe Compèt'Lib en 4x4.

⇒ Les équipes M15 M, M18 M et Régionale Masculine de Guipel font partie de l'UGS.

Nouveauté de cette année : une section **baby volley** s'est ouverte à Guipel pour les enfants de moins de 7 ans. Les entraînements ont lieu les samedis de 11h30 à 12h30.

Les championnats vont reprendre très vite avec un début mi-octobre pour les détenteurs et après les vacances de la Toussaint pour tous les autres.

Cette année, afin de préparer la saison, des tournois « retour en salle » sont organisés pour les équipes jeunes et séniors. Nos M18 et M15 participeront donc à 1, voire 2 plateaux d'ici aux vacances d'octobre.

Pour cette nouvelle saison **l'AG du club** s'est tenue le 1<sup>er</sup> Octobre. A notre grand regret, hormis le bureau et quelques autres personnes, aucun adhérent / parent ne s'est présenté. Nous avons cependant tout de même procédé à la réélection des membres sortants du bureau (voir photo ci-contre, 2 absents ce jour).



Autre bonne nouvelle, nous avons le grand plaisir d'accueillir **Lola Masson** en tant que **volontaire en service civique** pour une durée de 8 mois. Étudiante à l'Université Rennes 2 en STAPS, elle interviendra dans le cadre de l'UGS sur les clubs ACLC et Guipel afin d'aider à promouvoir le volley et développer l'UGS. Pour cela, différentes missions lui seront confiées tout au long de l'année, parmi lesquelles : l'accompagnement des équipes à l'entraînement et en compétition, des opérations en milieu scolaire, la recherche de sponsors et de partenaires pour soutenir l'UGS, des actions de communications ainsi que d'autres tâches ponctuelles.

Enfin, comme chaque année, votre club organise différentes actions : **l'opération calendrier** prévue pour la fin d'année est en cours, nous ne manquerons pas de vous tenir informés de son évolution.

La fameuse **vente de Gavottes** se déroule actuellement. Nous avons besoin de vous tous, donc n'hésitez pas à demander des bons de commande au bureau ou aux adhérents si vous voulez en profiter !

**L'opération croissant** se tiendra quant à elle début avril. Vous retrouverez les dates de ces actions ci-dessous.

Sportivement, votre Club ACLC »



## ACC LANGAN



« C'est sous le soleil que l'Association Communale de Chasse a pu vous accueillir lors de son ball trap annuel qui s'est tenu les 3 et 4 septembre. Ces deux jours tant attendus ont permis de retrouver sourires et bonne humeur et beaucoup d'entre vous étaient au rendez-vous. Ce ball-trap n'aurait pas été possible sans l'implication des bénévoles, des agriculteurs nous donnant de leur temps, mais aussi nos sponsors : Le Madison Café, Stéphane Josse, Allianz Houanard, Gauplé Olivier, Le Chais St Vincent, André Menuiserie, le garage Clément : les membres de l'ACC les en remercie. Nous remercions également la municipalité pour son soutien envers les associations, ce qui contribue à maintenir une dynamique sur la commune.

Au printemps, quelques chasseurs ont investi du temps afin de fabriquer une barre d'effarouchement : celle-ci est installée sur l'avant des tracteurs. Lors de la fauche des foins ou luzernes, les chaînes qui pendent « balaye » en quelques sortes le fourrage et ainsi les petits et plus grands gibiers (faisans, renards, chevreuils...) sont délogés de leur cachette, leur permettant de fuir. Lors d'un essai concluant avec la participation de Régis Guillard, nous avons dénombré 1 chevreuil, 3 lapins et 1 faisan lors de la fauche de sa luzerne. Nous espérons que les agriculteurs de Langan et alentours seront nombreux au printemps prochain pour l'utiliser. Celle-ci est mise à disposition de tous gracieusement. »



Olivier VAUCELLE, le Président

## À VOS AGENDAS

Tous les samedis de 10h00 à 12h00 (hors vacances scolaires)	Permanence des élus à la mairie
...	<i>En raison du contexte sanitaire, aucune autre date n'est arrêtée à l'heure où nous imprimons.</i>

***Si vous souhaitez faire paraître une information dans le prochain bulletin, n'hésitez pas à contacter la mairie par mail de préférence : [mairie-de-langan@wanadoo.fr](mailto:mairie-de-langan@wanadoo.fr)***

Directeur de publication : Erwan LE BERRE

Comité de rédaction et de lecture : Commission Information & Communication (Virginie ABAUTRET  
Véronique BAUGIN, Solange JOSSE, Thierry JOLIVET, Patrick OLLIVIER)